
TARIF-CADRE

**Conseil, information, documentation,
formation et perfectionnement**

1. Renseignements, conseils, recherches, avis de droit

Cantons et communes

Cantons et communes bénéficient d'un service de conseil gratuit auprès de VLP-ASPAN, pour autant que ce dernier ne dépasse pas la charge de travail annuelle suivante:

▪ Communes jusqu'à 9'999 habitants	1 jour de travail
▪ Communes et cantons de 10'000 à 49'999 habitants	1,5 jour de travail
▪ Communes et cantons de 50'000 à 99'999 habitants	2 jours de travail
▪ Communes et cantons de plus de 100'000 habitants	3 jours de travail

Ce barème n'est pas applicable sans autre aux conseils gratuits prodigués aux membres des organisations affiliées; ces prestations sont définies dans le cadre de conventions de prestations conclues entre VLP-ASPAN et les organisations affiliées.

Les conseils qui outrepassent le cadre précité sont facturés entre Fr. 120.00 et 220.00 (avis de droit).

Dans le cas où un canton ou une commune ne recourt pas au service de conseil durant plusieurs années consécutives, il ou elle peut prétendre à un volume de conseils gratuits plus important.

Confédération

Les offices fédéraux et les bureaux spécialisés de la Confédération bénéficient de conseils gratuits jusqu'à concurrence d'une charge de travail de 3 jours par année.

Membres individuels et membres collectifs

Membres individuels et collectifs (spécialistes de l'aménagement, avocat-e-s) peuvent obtenir des conseils gratuits auprès de VLP-ASPAN jusqu'à concurrence d'une charge de travail d'une heure par année. Ce plafond peut être augmenté dans le cas où des membres individuels ou collectifs travaillent auprès d'un canton ou d'une commune également membre de VLP-ASPAN. Ces derniers sont informés des requêtes présentées en leur nom.

Etudiant-e-s

Les brèves informations communiquées à des étudiant-e-s pour les besoins d'un exposé ou d'un travail de diplôme ne leur sont pas facturées (par ex. bibliographie, extraits du recueil de jurisprudence).

Médias

VLP-ASPAN a tout à gagner d'une bonne diffusion des informations et de médias bien documentés. Elle renseigne ces derniers en principe gratuitement.

2. Recueil de jurisprudence VLP-ASPAN

Le prix de l'abonnement au recueil de jurisprudence est fixé selon le tarif suivant:

	Membres	Non-membres
▪ droit de licence unique	Fr. 300.00	Fr. 440.00
▪ abonnement annuel	Fr. 220.00	Fr. 380.00

L'abonnement annuel autorise l'accès à cinq logins simultanés. Pour augmenter ce nombre, un abonnement supplémentaire est nécessaire. Son coût varie de Fr. 220.00 à Fr. 380.00.

Le recueil de jurisprudence est gracieusement mis à la disposition de la Confédération, des cantons membres et des villes membres de plus de 50'000 habitants.

3. INFORUM et Territoire & Environnement

Les publications de VLP-ASPAN (INFORUM et Territoire & Environnement) sont adressées gratuitement aux cantons et communes membres, aux membres individuels et collectifs (y compris les étudiants), ainsi qu'aux offices fédéraux exerçant des activités en lien avec l'aménagement du territoire. Dans le cas où la Confédération, les cantons et les communes reçoivent les publications en plusieurs exemplaires, les numéros supplémentaires perçus au-delà du volume défini ci-après leur sont facturés (Fr. 5.00 l'exemplaire):

▪ communes et cantons jusqu'à 49'999 habitants	5 exemplaires
▪ communes et cantons de 50'000 à 99'999 habitants	10 exemplaires
▪ communes et cantons de plus de 100'000 habitants, Confédération	15 exemplaires

Lorsque qu'un canton ou une commune souhaite disposer d'un certain nombre d'exemplaires d'un numéro en particulier, par exemple pour les distribuer lors d'une séance de planification ou d'une commission de construction, les conditions appliquées sont réglées au cas par cas.

Pour les membres individuels et collectifs des organisations affiliées, les publications de VLP-ASPAN sont également payantes (abonnement annuel de Fr. 40.00). Pour ces cas, il convient de se référer aux conventions de prestations conclues entre VLP-ASPAN et les organisations affiliées.

Les membres du Groupe parlementaire pour le développement territorial, les professionnels des médias, la Bibliothèque nationale suisse, ainsi que les bibliothèques cantonales et communales reçoivent gratuitement les publications de VLP-ASPAN.

4. Mémoires VLP-ASPAN

Un exemplaire des mémoires est envoyé gratuitement aux cantons membres, aux villes membres de plus de 50'000 habitants, aux Offices fédéraux du développement territorial et de l'environnement. L'envoi d'exemplaires supplémentaires est soumis au même tarif que celui appliqué aux membres de VLP-ASPAN.

Les membres du comité, du conseil, de la Bibliothèque nationale suisse, des bibliothèques cantonales et communales reçoivent également un exemplaire gratuit.

5. Participation aux manifestations

Les cantons membres, les villes de plus de 50'000 habitants ainsi que les Offices fédéraux du développement territorial et de l'environnement reçoivent une invitation en qualité d'hôte aux manifestations de VLP-ASPAN. Au-delà de cette invitation, la participation de ces trois catégories de membres est soumise au tarif préférentiel accordé usuellement aux membres de VLP-ASPAN. De plus, les membres du comité et du conseil de VLP-ASPAN, ainsi que les représentants des médias participent gratuitement aux manifestations.

Les cours de VLP-ASPAN sont payants pour tous les membres (rabais membres accordé).

6. Accès aux documents électroniques

Un identificateur et un mot de passe permettent aux membres d'accéder gratuitement au domaine qui leur est réservé sur le site Internet de VLP-ASPAN. Ce dernier leur donne accès aux archives des publications INFORUM et Territoire & Environnement ainsi qu'à certains documents destinés exclusivement aux membres de l'association. Les membres collectifs, la Confédération, les cantons et les communes peuvent obtenir un nombre illimité de logins à l'intention de leurs collaboratrices et collaborateurs.

7. Images de la photothèque de VLP-ASPAN

Le traitement, la fourniture et la publication d'images en provenance de la photothèque de VLP-ASPAN occasionnent les frais suivants:

Frais de traitement relatifs à l'établissement d'une proposition d'images

(liste imprimée avec propositions d'images)

	Communes et cantons membres, offices fédéraux	Membres individuels et collectifs	Non-membres, médias
un sujet	gratuit	Fr. 20.00	Fr. 50.00
par sujet supplémentaire	selon entente	Fr. 10.00	Fr. 30.00

Fourniture d'images (en règle générale seulement en format digital)

	Communes et cantons membres, offices fédéraux	Membres individuels et collectifs	Non-membres, médias
par image	gratuit	Fr. 20.00	Fr. 50.00

Restrictions quant à l'utilisation des images fournies:

l'utilisation de la bande-image digitalisée acquise se limite à des fins personnelles au sein de l'administration ou du service concerné (par exemple pour un exposé ou une séance). En cas de publication (presse ou médias électroniques), l'exploitation de l'image est soumise aux frais de droits d'auteur inhérents à sa provenance.

Publication d'images (droits d'auteur)

La publication d'images (presse, médias électroniques, etc.) occasionne les frais suivants:

	Communes et cantons membres, offices fédéraux	Membres individuels et collectifs	Non-membres, médias
par image	selon entente	Fr. 80.00 par image ou taxe selon autorisation spéciale du photographe (si les droits d'auteur ne sont pas détenus par VLP-ASPAN).	Fr. 150.00 par image ou taxe selon autorisation spéciale du photographe (si les droits d'auteur ne sont pas détenus par VLP-ASPAN).